

---

# IMMIGRATION

# Canada

---

## Permis d'études

**Directives du bureau des  
visas de Los Angeles et  
de New York**



### Table des matières

**Demande de permis d'études – Rappels importants**

**Directives supplémentaires à la Liste de contrôle – Permis d'études (IMM 5483)**

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

## **Demande de permis d'études – Liste de contrôle**

Avant de présenter une demande de permis d'études, vous devez consulter les documents suivants produits par IRCC qui sont disponibles gratuitement sur notre site Internet :

- **Présenter une demande de permis d'études à l'extérieur du Canada** (IMM 5269)
- **Liste de contrôle des documents – Permis d'études** (IMM 5483)

Ce guide « Directives du bureau des visas » doit être utilisé comme complément à la Liste de contrôle des documents (IMM 5483). Il clarifie certains éléments apparaissant sur la liste de contrôle générale d'IRCC, et inclut des renseignements supplémentaires. Assurez-vous de lire attentivement ces deux documents et de vous conformer aux directives fournies dans ceux-ci, incluant ces rappels importants ci-dessous.

- L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.
- Veuillez fournir des photocopies de ces documents, à moins d'avis contraire. Les documents ne vous seront pas retournés.
- Tout document qui n'est ni en français ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme. Veuillez fournir la photocopie du document dans la langue originale ainsi que la traduction en anglais ou en français.
- Toute fausse déclaration ou la présentation d'un document frauduleux entraînera le refus de la demande, incluant l'omission de déclarer un quelconque refus précédent d'une demande de visa, une interdiction de territoire ou une demande de quitter le Canada ou tout autre pays.
- La soumission d'une demande incluant les documents listés ci-dessous ne garantit pas l'émission d'un visa et un agent de visa peut aussi exiger des documents additionnels avant de prendre une décision.
- Les époux ou conjoints de fait et les enfants de tout âge qui accompagnent un requérant doivent soumettre leurs propres formulaires de demande, que ce soit pour un permis de travail ou d'études ouvert, un permis d'études ou un visa de résident temporaire.
- Toute dépense de votre part, par exemple les frais de voyage ou le paiement de frais administratifs ou de scolarité, avant d'avoir reçu un visa du bureau des visas est réalisée à vos propres risques.

### **DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES AU DOCUMENT IMM 5483 (Liste de contrôle des documents – Permis d'études)**

**Demande de permis d'études présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1294)** : elle doit être remplie sur un ordinateur, être validée afin de générer une page avec des codes à barres et être imprimée en noir et blanc en utilisant une imprimante laser et du papier de



<p>haute qualité. <b>Le fait d'omettre cette page de codes à barres retardera le traitement de votre demande.</b></p> <p>Vous <b>devez</b> aussi fournir une <b>adresse de courriel</b> afin de nous permettre de communiquer avec vous. Le fait de ne pas fournir une adresse de courriel entraînera un retard dans le traitement de votre demande et possiblement un refus.</p> <p><i>Note : Si vous avez répondu "oui" à une des questions 3 à 6 de la section Antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de <b><u>l'Annexe 1 (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B)</u></b> et le joindre à votre demande. Si vous faites présentement partie ou avez fait partie d'une armée, d'un service de renseignements ou d'un corps de police, vous devez aussi joindre un <b>Curriculum Vitae officiel</b> délivré par votre organisation.</i></p>	
<p><b>Formulaire Renseignements sur la famille</b> [IMM 5707], dûment rempli, daté et signé. Vous devez fournir une réponse à chaque question. Si une question ne s'applique pas à vous, écrivez « sans objet » ou « S.O. ».</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous êtes un enfant mineur âgé de moins de 18 ans, vous <b>devez</b> fournir la <b>copie du certificat de naissance sur lequel apparaît le nom des deux parents ou une copie des documents concernant la garde de l'enfant</b>, s'il y a lieu, en plus de fournir le <b>formulaire de déclaration du gardien et parents/tuteurs pour enfants mineurs (IMM 5646)</b> signé et notarié.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Le <b>passport valide</b> pour chaque demandeur. Veuillez prendre note qu'un visa canadien ne peut être valide au-delà de la date d'expiration du passeport. Gardez deux photocopies de la page principale de votre passeport avant de déposer les documents, dans le cas où un examen médical soit requis.</p> <p>Incluez tous vos <b>passports annulés ou expirés</b>, s'il y a lieu.</p> <p>Si vous n'êtes pas dans votre pays de citoyenneté, veuillez présenter soumettre la <b>preuve de votre statut légal actuel et valide aux États-Unis d'Amérique</b>.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>En plus d'une <b>photocopie de la lettre d'acceptation</b> de l'établissement d'enseignement ou de l'université au Canada, veuillez inclure un <b>plan d'études</b> présentant de façon claire et détaillée le but de vos études et des activités dans votre visite au Canada. Votre plan d'études <b>doit</b> inclure les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quels sont, dans l'ensemble, vos projets d'étude ;</li> <li>• comment ce programme améliorera-t-il vos possibilités d'emploi dans votre pays de résidence ou citoyenneté ;</li> <li>• votre itinéraire; et,</li> <li>• les noms et adresses des personnes ou institutions que vous allez visiter.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Une preuve d'aide financière</b> – Soumettez vos <b>relevés bancaires mensuels ou trimestriels personnels pour vos comptes d'épargne, vos comptes-chèques ou vos certificats de dépôts à terme pour les trois derniers mois</b>, qui démontrent que vous disposez des ressources financières nécessaires en support à votre plan d'études. Ne fournissez pas des imprimés de vos transactions.</p> <p><b>Si vous ne payez pas pour votre propre voyage</b> – Soumettez aussi <b>tous</b> les documents additionnels suivants:</p>	<input type="checkbox"/>

- Une **lettre datée et signée par la personne qui défraie les coûts de vos études et/ou voyage**, indiquant clairement quelles dépenses seront couvertes.
- **Les relevés bancaires mensuels ou trimestriels personnels de la personne qui défraie les coûts de votre voyage pour ses comptes d'épargne, ses comptes-chèques ou ses certificats de dépôts à terme pour les trois derniers mois**, qui démontrent clairement qu'elle dispose des ressources financières nécessaires en support à votre demande.
- **Preuve de la source de ses revenus, normalement sous la forme d'une lettre d'emploi qui précise le poste, le salaire, et les années d'emploi.**

Une **preuve de la relation** entre cette personne et le requérant.

**Documents additionnels requis :**

- **Preuve de vos activités actuelles** dans votre pays de résidence actuel :
  - **Pour les travailleurs salariés:** Veuillez fournir une lettre d'emploi qui précise le poste, le salaire, les années d'emploi et les dates exactes de congé autorisées.
  - **Pour les travailleurs autonomes, à contrat ou propriétaires d'une compagnie :** Veuillez fournir une copie de votre/vos contrat(s), l'enregistrement et les documents fiscaux de votre compagnie.
  - **Pour les étudiants qui vont poursuivre leurs études après leur programme au Canada :** Veuillez soumettre la preuve de votre inscription actuelle, comme par exemple une lettre de votre établissement d'enseignement que vous fréquentez actuellement dans votre pays de résidence actuel confirmant votre programme d'études, le délai pour l'obtention du diplôme, la période de vacances, l'inscription et le paiement faits pour retourner aux études à cet établissement d'apprentissage, etc.
  - **Pour les requérants ayant terminés leurs études :** Veuillez en soumettre la preuve, tel qu'un diplôme, certification, etc.
- **Confirmation de votre Examen médical préalable :** Si vous avez complété un examen médical avec un médecin désigné dont le nom apparaît sur la liste disponible sur le site Internet d'IRCC avant de soumettre votre demande, vous **devez** joindre une copie du document que le médecin vous a remis confirmant que vous avez subi un examen médical.

*Note : Pas tous les requérants soumettant une demande pour un Permis d'études doivent subir un examen médical. Pour ceux qui doivent en subir un, il n'est pas obligatoire de subir un examen médical avant de soumettre une demande. Cependant, cela pourrait accélérer le traitement de votre demande si vous le faites.*

*Si vous ne subissez pas un examen médical préalable et vous êtes requis de subir un examen médical, vous recevrez des instructions par courriel durant le traitement de votre demande. **Veillez vous assurer de fournir une adresse courriel sur votre formulaire de demande afin d'en accélérer le traitement.***

*De plus, soyez informé que **subir un examen médical préalable ne garantit pas l'approbation de votre demande, et que tous les frais relatifs à l'examen médical sont payables par le requérant et ne sont pas remboursables.***

*Vous pouvez en savoir davantage en visitant le site Internet d'IRCC, dans la section « Exigences concernant l'examen médical pour les résidents temporaires (visiteurs, étudiants et travailleurs) ».*